

LEXIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Définitions du Larousse

Anacrouse Note ou groupe de notes dépourvues d'accentuation, commençant une phrase musicale ou une composition, et précédant immédiatement le premier temps fort.

Exemple : Bach, *Invention n° 3*.



Ambitus Etendue d'une mélodie, d'une voix ou d'un instrument, entre sa note la plus grave et sa note la plus élevée. Il ne faut pas confondre l'ambitus avec la *tessiture*, terme qui contient une notion de hauteur absolue : un soprano et une basse peuvent avoir même ambitus (par ex. une douzième) sans avoir pour autant même tessiture.

Binaire Une mesure est dite binaire si la division des temps se fait par deux (ou puissances de deux), par exemple lorsque la noire, si elle est unité de temps, se divise en deux croches ou quatre doubles croches ou huit triples croches. La mesure à trois temps (ex. 3/4) est donc une mesure binaire.

Canon Genre polyphonique caractérisé par la similitude des voix qui se reproduisent l'une l'autre avec un décalage dans le temps. On appelle *antécédent* la partie proposée en premier, *conséquents* les parties suivantes, qui doivent être déduites automatiquement de l'antécédent, soit telles quelles, soit avec des modifications convenues à l'avance.

Crescendo Indication de nuance qui commande l'augmentation progressive de l'intensité sonore, par exemple de *piano* (*p*) à *fortissimo* (*ff*), et qui peut aussi bien s'appliquer à quelques notes qu'à un grand nombre de mesures (la totalité de l'œuvre en ce qui concerne le *Boléro* de Ravel). Son symbole graphique est un angle aigu couché sous la portée, la pointe du côté gauche (*S*). Son contraire est *decrescendo*.

Diminuendo Terme indiquant une nuance allant en diminuant, synonyme de *decrescendo*. Cette nuance est indiquée dans les partitions par le signe *O* ou l'abréviation *dim*.

Harmonie Depuis le xviii^e siècle, le mot « harmonie » désigne particulièrement la science des accords entendus verticalement, c'est-à-dire dans leur sonorité globale, ainsi que de leurs enchaînements, par opposition au *contrepoint*, qui envisage les rencontres de sons de manière « horizontale », à savoir par rapport aux

lignes mélodiques superposées (*punctum contra punctum*), auxquelles appartient isolément chaque note de l'accord envisagé. Harmonie et contrepoint sont considérés comme les deux éléments complémentaires des études d'écriture musicale, et chacun d'eux donne lieu à une pédagogie plus ou moins figée, dotée de traités spéciaux, et ouvrant sur des classes spécialisées dans les conservatoires.

- Homorythmie** Terme impliquant, dans une polyphonie, la concordance rythmique note contre note des parties ainsi que celle des paroles s'il s'agit d'une composition vocale.
- Intonation** Émission d'un son à une hauteur bien déterminée. Si le son émis est celui qui est souhaité, l'intonation est dite « juste » ; si, en revanche, il tombe en dessous ou se situe au-dessus de la hauteur voulue, elle est dite fausse.
- Legato** Mot italien désignant une manière de jouer ou de chanter en « liant » les sons entre eux sans aucune interruption.
- Mesure** Unité rythmique, elle-même divisée en temps. Cette unité rythmique est placée entre deux barres.
- Nuance** Au sens actuel usuel, degré de force ou de ténuité du son, correspondant pour le musicien à ce qu'est pour le physicien l'amplitude de la vibration (par ex., la nuance piano). S'emploie surtout au pluriel dans une acception globale impliquant la variabilité de ces « nuances » (faire des nuances).
- Polyphonie** Par opposition à *monodie*, se dit en principe de toute musique où se font entendre simultanément plusieurs parties différentes.
- Pulsation** En musique, mouvement et sensation qui naissent de la succession régulière ou irrégulière des temps forts et des temps faibles.
- Registre** On appelle registre, dans toute l'étendue d'une voix ou d'un instrument, les zones caractéristiques correspondant à un certain type de sonorité, de timbre, d'émission : ainsi, on distingue souvent les registres *grave*, *médium* et *aigu* d'un instrument ou d'une voix.
- Staccato** Terme indiquant que les notes doivent être jouées bien séparées les unes des autres.
- Tempo** Vitesse d'exécution d'une œuvre. Sur la partition, le tempo est la notation du mouvement dans lequel un morceau est écrit ou exécuté, indiquée au moyen de termes italiens. Ainsi, un tempo rapide tel que le *Presto*, détermine des temps courts, en moyenne entre 140 à 200 noires par minute alors qu'un tempo lent comme le *Largo* indique des temps longs avec 40 à 60 noires par minute.

- Ternaire** Se dit du rythme d'un vers quand celui-ci peut se couper en trois parties.
Mesure ternaire : mesure dont l'unité de temps (en général une valeur pointée) se divise en 3 ; par exemple à 6/8 ou à 9/8, l'unité de temps qui est la noire pointée se divise non pas en deux croches comme à 2/4 ou 3/4 (où cette unité est la noire), mais en trois.
- Tessiture** Terme désignant l'espace de hauteurs dans lequel une voix donnée chante au mieux, entre une certaine note inférieure et une certaine note supérieure.
Dans sa tessiture propre, elle peut employer divers « registres ». 2. On désigne aussi par tessiture la zone de hauteurs (moyenne, grave, médium, aiguë, suraiguë) dans laquelle un morceau ou une partie vocale ou instrumentale sont écrits, dans laquelle une voix ou un instrument sonnent, etc.
- Thème** Phrase musicale bien caractérisée (ou fragment de phrase) destinée à réapparaître dans la suite du morceau à titre de rappel ou de base de développement.
- Unisson** Position de deux ou plusieurs notes situées à la même hauteur. Lorsqu'il s'agit d'en déterminer l'intervalle, le terme propre, mais peu usité, est l'intervalle de *prime*, comme on dit *seconde*, *tierce*, etc.
- Action pour plusieurs exécutants, habituellement différenciés, de se réunir occasionnellement pour jouer ou chanter ensemble de manière identique un morceau, un fragment de morceau ou même une note ou quelques notes. On dit qu'ils jouent ou chantent à *l'unisson*.
- Vocalise** Chant ou fragment mélodique chanté sur une ou plusieurs voyelles, soit pour une fin artistique, soit surtout comme moyen didactique (la vocalise remplaçant pour la voix l'étude de piano ou de violon), dans laquelle certaines formules peuvent être utilisées (gammes, arpèges, etc.).
- Voix égales** Non sans impropreté, on désigne sous ce nom, en musique chorale, par opposition à « voix mixtes », une tablature faite d'un ensemble de voix de même nature (voix d'hommes ou voix, indifféremment, de femmes ou d'enfants), mais non obligatoirement de même tessiture.
- Voix de tête** Terme généralement opposé à celui de voix de poitrine, et qui admet deux acceptions : il peut définir un son émis en pur falsetto par le chanteur ou la chanteuse, qui ne met en jeu que les résonances supérieures de l'appareil vocal ; dans cette acception, la voix de tête est donc utilisée par les femmes sur la plus grande partie de leur étendue vocale, ainsi que par les falsettistes, ou dans des cas exceptionnels par les chanteurs masculins recherchant certains effets particuliers dans l'aigu.
- Voix mixtes** Mélange de voix de femmes et hommes, à l'inverse de voix égales, (voix de femmes, enfants ou hommes seulement.)

BIBLIOGRAPHIE

Pierre Cao, *Technique de la direction Chorale*, Editions A cœur joie

Guy Reibel, Le Jeu vocal, DVD